



Conseil des droits de l'homme
17^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Israël

Genève, le 29 octobre 2013

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation israélienne et la remercie pour son rapport national, regrettant néanmoins que ce dernier n'ait pas été rendu public auparavant.

La Suisse reste préoccupée par la situation des minorités en Israël. Dans ce contexte, **la Suisse recommande à Israël de respecter le droit de la population bédouine à ses terres ancestrales et à son mode de vie traditionnel.**

La Suisse est également préoccupée par l'absence d'une procédure d'asile équitable en Israël, et **recommande de traiter les requérants d'asile sur son territoire en respectant la Convention relative au statut des réfugiés de 1951.**

La Suisse note que la construction des colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, se poursuit en dépit de son illégalité au regard du droit international humanitaire et de ses graves conséquences sur l'exercice des droits fondamentaux de la population palestinienne. **La Suisse recommande à Israël de cesser le transfert de sa population en territoire occupé et de mettre un terme à toute mesure encourageant ou pérennisant l'entreprise de colonisation.**

Depuis le dernier examen en 2008, Israël n'a toujours pas allégé le blocus de manière notable et durable malgré ses effets disproportionnés sur les droits fondamentaux de la population civile à Gaza. **La Suisse recommande à Israël de prendre des mesures immédiates en vue d'une levée du blocus et de garantir la liberté de mouvement des biens et des personnes entre Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est.**

Je vous remercie M. le Président.